



Compte rendu

22 octobre 2024 – Dunkerque

Réunion thématique - Économie locale et retombées du projet : « comment l'industrie et les entreprises du territoire pourront bénéficier des retombées du projet ? »



DÉBAT
PUBLIC

PROJET DE NOUVEAUX
RÉACTEURS NUCLÉAIRES
À GRAVELINES

ORGANISÉ PAR



commission
nationale du
débat public



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION THÉMATIQUE

La réunion thématique sur l'économie locale et retombées du projet : « comment l'industrie et les entreprises du territoire pourront bénéficier des retombées du projet ? » s'est déroulée le 22 octobre 2024 à la Halle aux Sucres à Dunkerque. Cette rencontre avait pour objectif de présenter au public le projet EPR2 ainsi que les actions déjà entreprises au bénéfice de l'économie locale par EDF et RTE et l'ensemble des autres acteurs de l'économie locale, l'ensemble des autres acteurs de l'économie locale, mais aussi de recueillir les attentes, questions et recommandations du public.

140 personnes se sont rassemblées pour cette réunion, majoritairement des habitant.es du territoire (47%) et des chef.fe.s d'entreprise et/ou des industriel.le.s (31%). Des membres d'association (10%), élu.e.s (9%), syndicats (3%) et élu.e.s (3%) étaient aussi présents.

Pour cette réunion publique, l'Équipe du Débat a utilisé un format de remontée des questions/remarques au travers d'un outil en ligne. Cette méthode a permis à la CPDP de **récolter 84 questions et remarques** (56 pour la première séquence et 28 pour la seconde séquence)¹. **Une dizaine de points a pu être traitée** (via une logique de regroupement de questions) dans les deux temps de réponse d'intervenants (20 minutes au total). Aussi, **6 personnes** ont pu s'exprimer oralement.

Ouverture de la rencontre

La rencontre s'est ouverte avec un mot d'accueil de M. **Jean Bodart**, Premier Adjoint à la Ville de Dunkerque Conseiller délégué à l'Emploi et la Formation professionnel à la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD). Cette ouverture de M. Bodart a été l'occasion de rappeler les enjeux que soulève ce projet pour la ville de Dunkerque et la CUD, notamment en termes de mobilité et de logements. Ce mot d'accueil a été suivi par une présentation de la Commission Nationale du débat public et des principaux enjeux du débat public par M. **Jacques Roudier**, membre de l'Équipe du Débat.

Les participants ont ensuite pu s'approprier l'outil en ligne en exprimant en 1 mot leurs attentes à l'égard du projet, à la suite de la projection d'un motion design de présentation du projet d'EPR2 à Gravelines réalisé par EDF.

¹ La liste exhaustive des questions est disponible dans un document annexe.



Ce nuage de mot fait fortement ressortir les attentes spontanées du public avec en premier lieu les retombées économiques en termes d'opportunités d'emplois. Il montre également que le projet est perçu positivement par les participants présents, étant synonyme pour eux de décarbonation, d'opportunités, et d'indépendance énergétique. En revanche, ce nuage de mot fait ressortir un certain nombre d'enjeux importants pour les participants en termes de sûreté, de sécurité, de logements, et de mobilité.

Propos liminaire de la Chambre de commerce et d'industrie de région Hauts-de-France et des maîtres d'ouvrage (EDF/RTE)

M. **François Lavallée**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Littoral Hauts-de-France, a pris la parole pour présenter son institution, la vie économique du territoire et exprimer ses attentes à l'égard du projet. La CCI étant le 1^{er} acteur de la formation des Hauts-de-France, il était important d'entendre son point de vue en introduction. Quelques chiffres clés ont été rappelés sur le poids économique du littoral qui démontre son importance dans l'économie nationale avec notamment sa place prépondérante dans le secteur logistique mais aussi dans une série d'activités économiques (sidérurgie, énergie etc.). Le rôle du président de la CCI dans le projet EPR2 est important notamment avec le groupe de travail « développement économique » qu'il préside, dans le cadre du Plan d'action territorial pour préparer et accompagner l'implantation des deux EPR. Ce groupe de travail a un objectif clair : s'assurer que le projet générera des retombées économiques pour les entreprises locales.

M. **Antoine Ménager**, Directeur du programme nouveau nucléaire en charge du débat public EPR2 Gravelines pour EDF et M. **Cyril Wagner**, Responsable du Service Concertation Environnement Tiers pour RTE ont ensuite présenté leurs visions concernant les retombées économiques du projet sur le territoire. L'accent a été fortement mis sur la volonté d'EDF d'avoir un chantier socialement responsable qui met au centre de l'équation les entreprises locales. Pour RTE, l'objectif est similaire avec des investissements massifs sur le territoire dunkerquois en termes de raccordement. RTE rencontre très régulièrement les entreprises locales pour s'assurer qu'une

partie importante des sous-traitants soient issus du territoire. D'autres mesures sociales sont mises en place comme des clauses d'insertion locale dans les marchés cadres nationaux.

Séquence 1 – La participation des industriels du territoire à la construction des EPR2

La première séquence thématique de la réunion était consacrée à la participation des industriels du territoire à la construction des EPR2.

Table ronde n°1

M. **Frédéric Flajolet**, Président Groupe CETS spécialisé notamment dans le traitement de surface et qui travaille déjà, en tant que prestataire, à la centrale de Gravelines a ouvert la séquence. Pour lui, le constat est clair : il s'agit d'une superbe nouvelle pour l'économie locale. Cela nécessite toutefois une anticipation et un accompagnement auprès des PME pour qu'elles ne soient pas oubliées et qu'elles puissent pleinement participer au projet. M. **Jean-Michel Allaert**, Directeur Général du groupe ITB, spécialisé dans l'isolation des process industriels, a ensuite partagé son regard sur le projet. Il constate la grande difficulté à accéder et gagner les marchés. Cette situation génère un sentiment de manque d'accompagnement et d'information. Les intervenants demandent du soutien de la part des collectivités et des représentants locaux. Il faut accompagner les entreprises à franchir des caps dans les qualifications internes sur la sécurité et la sureté. Par ailleurs, l'organisation de la sous-traitance de rang 2 est un élément important à anticiper pour faire faire bénéficier un maximum de PME du territoire. Un autre point de vigilance a été partagé concernant le manque de service de médecine du travail sur le territoire amenant les employés à effectuer des visites médicales à l'autre bout du territoire.

Mme. **Virginie Neumayer**, Dirigeante de la Confédération CGT, responsable de la commission Environnement et Transformation de l'appareil Productif, a conclu cette table ronde à distance étant donné un contretemps de dernière minute. Elle a souligné le fait que ce projet participe à la réindustrialisation du territoire, et qu'il doit être accompagné par un renforcement des services publics et des équipements sur le territoire. Selon elle, la question de la formation et de la qualité des recrutements doit être au centre des réflexions.

Temps d'échanges avec le public

Un entrepreneur, aussi élu régional, a débuté ce temps d'échange en mettant l'accent sur les **enjeux de transition des entreprises** : quel que soit son secteur ou sa taille, une entreprise qui n'intégrera pas les enjeux de la décarbonation va disparaître, car elle ne trouvera plus de collaborateurs, pas de clients... Le défi est colossal et les entreprises ont à la fois le besoin du soutien d'EDF, mais aussi des chambres des métiers et de commerces.

Sur le sujet de la médecine du travail, M. **Antoine Ménager** a souligné l'importance pour EDF d'avoir des employés convenablement pris en charge. La pénurie de médecin est une difficulté partout en France de manière générale et ce sera un sujet sur le projet, notamment sur le chantier.

Plusieurs questions reçues en ligne interrogeaient **le rôle de la CCI** demandant notamment des précisions sur son action de **formation**, mais également son rôle pour s'assurer que les PME locales soient favorisées dans les marchés. M. **François Lavallée** a rappelé que tous les organismes de formation doivent se mettre en accord pour investir et produire collectivement des formations et non en concurrence. L'organisme de formation de la CCI se fera en fonction des besoins du territoire, peut-être autour du nucléaire, mais aussi des batteries, de la chimie... Un autre organisme se construit à Gravelines, spécialisé dans les métiers du BTP. La CUD soutient également cette action démontrant que la formation est une réelle priorité sur le territoire.

Pour répondre à plusieurs questions sur le sujet, M. **François Lavallée** a rappelé que le groupe de travail « développement économique » est porté par la préfecture, la CUD et la Région qui accorde des subventions pour la formation (l'Etat a donné des moyens à la Région pour soutenir le développement industriel à Dunkerque). Le but de ce groupe, c'est d'être **attentif à l'action d'EDF**. Par ailleurs, M. **Antoine Ménager** précise qu'EDF fait déjà des accompagnements concrets de PME, tout comme le programme NUCLEI Hauts-de-France.

L'importance de garantir un **logement décent** pour les salariés qui vont venir travailler sur le chantier a également été soulevée. Plusieurs questions posées en ligne demandaient également des précisions sur la **capacité du territoire à accueillir cette nouvelle population** (en matière de logements, de transports, de service public etc).

Une question a également été posée sur la **prise en charge de coûts du projet**. M. **Antoine Ménager** a rappelé que le programme a fait l'objet d'une estimation initiale de 51,7 milliards d'euros (hors modalité de financement), qui est en cours de réestimation. Celle-ci sera rendue public fin 2024, début 2025. Ensuite, ces discussions concernent EDF, l'Etat et probablement la Commission Européenne. La réunion thématique « coûts et délais » le 5 novembre pourra éclairer sur ces points.

Le public a également demandé un retour d'expérience sur le projet de Flamanville. M. **Antoine Ménager** a partagé les enseignements qu'il retient pour favoriser l'emploi local. En effet, malgré des difficultés sociales en début de chantier, des actions ont été engagées pour accompagner des personnes éloignées de l'emploi vers les métiers du nucléaire, pour faire bénéficier le projet à l'emploi local avec des dispositifs de formation qui ont également été mis en place. Ce sont environ mille salariés très éloignés de l'emploi qui ont été formés et travaillent maintenant dans l'industrie. Les enseignements de Flamanville constituent un point de départ pour le projet à Penly et le projet à Gravelines.

Une autre intervention orale depuis la salle a souligné l'importance de se doter d'une vision politique à long terme et stable. Souvent, les personnalités politiques changent d'avis en fonction du contexte national et international. Ça a été le cas pour le nucléaire qui n'était plus la priorité pendant un temps et qui est relancé aujourd'hui. Or si on veut que les entreprises s'adaptent, il faut une vision à long terme d'engagement sur le projet. A cette remarque, M. **François Lavallée** a affirmé que la majorité des élus locaux sont favorables à ce projet.

Séquence 2 – Les retombées pour le commerce et l'artisanat locaux

La seconde séquence thématique était consacrée aux retombées économiques pour le commerce et l'artisanat locaux.

Table ronde n°2

M. **Sergeï Potisek**, Président de l'Union Commerciale de Dunkerque a affirmé que les commerçants voient du bon œil le projet et qu'ils sont prêts à accueillir les personnes qui viendront travailler. Il a souhaité poser plusieurs questions aux intervenants : pouvons-nous quantifier le nombre de personnes qui vont travailler sur l'EPR ? Où vont-elles loger et dans quel type de logement ? Comment les personnes qui vont travailler là-bas vont-elles se déplacer ? Ont-elles des véhicules ou vont-elles utiliser le bus gratuit ? Peut-on espérer que pour les commerces l'évolution des coûts de l'électricité sera positive ?

M. **Thierry Lothmann**, Président Directeur Général du groupe Lothmann considère que le projet d'EPR est une promesse d'ascension sociale pour les personnes qui pourront y travailler. Par ailleurs, c'est une opportunité de

former et d'accueillir des jeunes, mais aussi de féminiser les métiers du nucléaire. C'est également une question de souveraineté de la France sur sa production d'énergie. Pour les commerçants, c'est l'assurance que les coûts d'énergie des commerçants seront maîtrisés.

Temps d'échanges avec le public

Une personne s'est exprimée au nom de la Confédération des petites et moyennes entreprises du Nord, qui considère que le projet est une opportunité pour le territoire et l'économie locale, d'autant plus si les entreprises sont associées en amont. Deux axes d'opportunités ont été soulignés : une opportunité directe de travail pour les entreprises qui sont directement en lien avec le chantier, mais aussi une opportunité indirecte avec tous les emplois qui devront répondre aux besoins créés par le chantier. Deux dangers : l'évitement des entreprises locales pour aller en chercher d'autres et le sujet des infrastructures qui ne pourront peut-être pas suivre face à l'arrivée de nouvelle population.

Une personne du public a souligné que le projet avantagerait fiscalement la Communauté de Communes de Dunkerque puisque la commune de Gravelines qui accueille le projet se trouve sur son territoire. Mais qu'en est-il pour les autres intercommunalités alentours et pour les habitants qui devraient également profiter du projet ?

Une autre personne souligne que par « économie locale », on n'entend pas uniquement l'industrie, mais aussi les commerçants et les artisans. Elle se demande si les avantages du projet bénéficieront aussi aux petits artisans, PME et TPE, notamment pour tous les métiers essentiels aux habitants (par exemple les plombiers).

M. Laurent Pidoux, Directeur Général des Services de la CUD et Directeur Général du Pôle Métropolitain a répondu sur plusieurs points soulevés. Tout d'abord, sur la fiscalité, il a confirmé que les communes avantagées seront Gravelines et la CUD. Un travail a été engagé avant la dissolution avec EDF et les communes du Pôle Métropolitain pour réfléchir à une « taxe additionnelle » reversée aux communes impactées. Concernant l'accueil de nouveaux logements, quatre communautés d'agglomération sont ciblées et auront donc des coûts supplémentaires : Calais, Audruicq, la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandres et Cœur de Flandres. Il y a deux types de logements : le logement de chantier et le logement d'industrie. A terme, quand l'EPR sera terminé, il y aura 2 000 familles supplémentaires à héberger. 12 000 logements sont prévus pour toutes les nouvelles industries (y compris l'EPR) pour les dix prochaines années. Le travail est déjà engagé et en bonne voie là-dessus. Concernant le logement temporaire sur du long terme, entre 600 et 800 ouvriers venant de l'extérieur devront être logés d'ici 2026. Les autorités travaillent à des solutions pour du logement temporaire de qualité, léger et réversible qui pourra être requalifié après le départ des ouvriers. Concernant la mobilité, ce sont 8 000 salariés pendant la phase chantier qui devront se déplacer, à l'ouest du territoire de la CUD. Il n'y aura pas de parkings sur les industries, les salariés se gareront sur des parkings silos et des solutions de mobilité collective seront proposées, financées par le « versement mobilité ». Concernant les salariés du chantier, un terrain appartenant au Grand Port Maritime (Bec de Canard sortie 53) est loué par EDF pour recevoir les personnes, passer la sécurité et les recevoir en bus. Ceci est en phase de réflexion.

Un participant, via l'outil numérique, a souligné l'importance que ce projet d'EPR2 participe à construire sur le territoire un pacte d'engagement commun pour une industrie locale innovante, sociale et responsable. D'autres questions sur les retombées pour les acteurs du tourisme ont également été posées avec comme enjeu premier qu'aucun secteur d'activité ne soit pas positivement impacté par le projet. Concernant les logements, **M. François Lavallée** rappelle que depuis quelques années beaucoup d'hôtels se sont installés qui permettent de répondre à ces nouveaux besoins. L'industrie n'est assurément pas l'ennemie du tourisme. La complémentarité doit être au rendez-vous !

Une dernière question en ligne concerne la main d'œuvre étrangère et surtout la manière dont elle sera gérée. M. **Antoine Ménager** répond sur ce point en indiquant que l'objectif est d'abord de recourir au niveau local. La synergie doit aussi se faire entre les régions (notamment avec la Normandie). Par conséquent, l'appel à la main d'œuvre étrangère se fait en dernier recours ou bien sur des niches de métiers très spécialisés.

Conclusion

M. **Régis Guyot**, membre de l'Équipe du Débat, a conclu cette rencontre en faisant une brève synthèse des échanges qui se sont caractérisés par une grande diversité, mais aussi un point de consensus : les choses ne seront efficaces qu'à condition qu'elles soient faites ensemble ! **5 points d'échange ont été soulignés** :

1. La nécessité de faire beaucoup d'actions de formation ;
2. La nécessité de mutualiser et capitaliser les efforts pour préparer les marchés ;
3. Une exigence de qualité à tous les niveaux ;
4. La volonté d'EDF et de RTE de répondre à l'exigence d'implication des entreprises industrielles, commerciales et artisanales du territoire, pris au sens large ;
5. Une volonté de justice territoriale et fiscale.

M. **Régis Guyot** a terminé son propos en rappelant les chiffres clés du débat et les prochaines étapes.